

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 24 mars 2025

Date de l'annonce publique : 14/03/2025

Date de la convocation des conseillers : 14/03/2025

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Damy, Yves (conseiller), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Damy, Yves (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-03-24 - 6.11	
Point de l'ordre du jour	6.11	
Objet	Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification B - Alimentation de l'article 3/120/613481/99001)	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
3/120/613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	+75.000,00

Considérant que l'alimentation de l'article permet de couvrir dépenses liées à une analyse organisationnelle et fonctionnelle au sein de l'administration communale ;

Considérant que ce projet n'avait pas été anticipé par les responsables communaux lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2025, ce qui confère à cette dépense un caractère exceptionnel et imprévu, justifié par la nécessité d'évaluer et d'optimiser l'organisation et le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 526.670,38 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2025 dûment arrêté par le Ministre des Affaires intérieures en date du 17 janvier 2025 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2025
Service	Ordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	3/120/613481/99001
Modification	+ 75.000,00
Crédit budgétaire	7.500,00
Crédit nouveau	82.500,00

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 24 mars 2025

Référence

CC.2025-03-24 - 6.11

Point

6.11

Objet

Budget 2025 - Modification budgétaire (Modification B - Alimentation de l'article 3/120/613481/99001)



De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 526.670,38 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2025 en cours, le solde de la modification s'élevant à +75.000,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 451.670,38 euros.



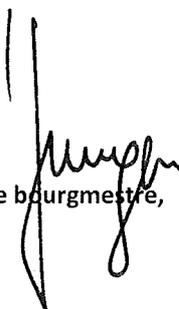
Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 7 avril 2025


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,